

Procès-verbal du Conseil municipal du 6 mai 2026

20 heures 35, Monsieur le Maire accueille l'ensemble du Conseil municipal et le public.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mathieu Teston, nouvel élu, remplaçant Claude Brottons qui a présenté sa démission du Conseil le 7 mai 2026.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble les règles concernant le risque de conflit d'intérêts.

16 membres du Conseil municipal sont présents, 6 élus sont excusés et ont transmis leur procuration :

- Marie-Odite Roux Guigon à Jérôme Mercoyrol
- Sarah Marion à Sonia Lucas
- Mathieu Teston à Jonas Moudden.

-
- Lecture de l'ordre du jour et énoncé des différentes délibérations.
 - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2026 :

Jonas Moudden fait observer que les propos du deuxième adjoint concernant le principe de loyauté évoqués lors des échanges verbaux sur les délégations prises par Monsieur le Maire ne figurent pas au compte rendu proposé. Dans ces conditions les élus d'opposition ne souhaitent pas valider celui-ci.

Le deuxième adjoint propose de faire figurer ces propos dans le présent compte rendu. Sous la condition que ces propos soient rapportés dans le présent compte rendu, le compte rendu est adopté à l'unanimité des élus.

Ajout au compte rendu du 9 avril 2026

Le 9 avril 2026 lors des échanges verbaux concernant les délégations prises par Monsieur le Maire au profit des élus, le deuxième adjoint de la commune, Pierre Laulagnet, précise que ces délégations sont liées de façon directe aux règles de loyauté envers le Maire, et de loyauté envers le projet politique porté par celui-ci et l'ensemble de l'équipe municipale majoritaire.

- Le secrétaire de la séance du Conseil municipal sera Pierre Laulagnet. Cette décision est validée par l'ensemble des élus.
- Délibération N° 2026-34 Installation de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
 - 1 question concernant la méthode de composition de la liste proposée
 - Mise au vote : adoptée à l'unanimité.
- Délibération N° 2026-35 Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du Conseil Communal d'Action Sociale (CCAS).
 - Mise au vote : 4 voix contre, adoptée à la majorité.
- Délibération N° 2026-36 Elections des représentants du Conseil municipal au Conseil Communal d'Action Sociale (CCAS).
 - Observation concernant l'absence des délibérations du CCAS 2025 sur le site de la commune.
 - Mise au vote : adoptée à l'unanimité.
- Délibération N° 2026-37 Recrutements d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.
 - Mise au vote ; adoptée à l'unanimité
- Délibération N° 2026-38 Recrutement d'agents contractuels de remplacement d'agents indisponibles
 - 1 question concernant la similitude avec la délibération précédente
 - Mise au vote : adoptée à l'unanimité
- Délibération N° 2026-39 Création d'un emploi permanent pour le service scolaire, périscolaire et restauration collective
 - 3 questions concernant le renouvellement annuel de cette délibération, le nombre d'agents par service et l'existence de contrats aidés.
 - Mise au vote : adoptée à l'unanimité.
- Délibération N° 2026-40 Approbation de la modification apportée au règlement intérieur de la piscine municipale
 - Observation concernant le rajout de la mention d'usage de la vapoteuse
 - Mise au vote : adoptée à l'unanimité.

- Délibération N° 2026-41 Attribution de subvention à l'association des jeunes agriculteurs et à l'école primaire publique.
 - o 1 question concernant le montant suffisant pour les deux subventions
 - o Mise au vote :
 - 1 abstention (conflit d'intérêt)
 - Adoptée à la majorité

- Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

- Questions diverses au sein du Conseil municipal :
Pas de questions diverses

Monsieur le Maire annonce la fin du Conseil municipal du 9 avril 2026 à 21 heures 52.

Le secrétaire de séance : Pierre Laulagnet



le Maire
Philippe BOURNARD.

